

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DU CONSEIL DE COLLEGIUM SANTE SIEGEANT EN SA SEANCE DU 09 NOVEMBRE 2021

EXTRAIT PEDAGOGIQUE

Membres présents

UFR de Médecine, Maïeutique, Métiers de la Santé à Nancy : M. le Doyen Marc BRAUN (arrive à 15h44, départ à 17h11) ; Pr. Bruno CHENUUEL ; Dr. Laëtitia GOFFINET (arrive à 15h46)

UFR d'Odontologie : Dr. Marin VINCENT ; M. Jean-Louis PRADIER

UFR de Pharmacie : M. le Doyen Raphaël DUVAL ; Pr. Igor CLAROT ; Dr. Virginie PICHON ; Mme Jacqueline PASSALACQUA

UFR STAPS : Mme la Directrice Michèle SCHWARTZ-MEREY ; Mme Noëlle ROCH-FARET

Département STAPS : Dr. Matthieu CASTERAN

Usagers titulaires : M. Samy MENZRI

Usagers suppléants : néant

Personnalité(s) extérieure (s) : néant

Invités permanents : M. Maxime MASTAGLI

Invités : Madame Emmanuelle MOUSSIER

Procurations : 06 procurations (à l'ouverture de la 2^{ème} convocation)

Dr. Bérengère PHULPIN à Dr. Marin VINCENT ; Pr. Brigitte LEININGER-MULLER à Pr. Igor CLAROT ; Dr. Marie-Paule SAUDER (arrive à 17h24) à Dr. Virginie PICHON ; Pr. Gérôme GAUCHARD à Mme la Directrice Michèle SCHWARTZ-MEREY ; Pr. Benoît BOLMONT à Dr. Matthieu CASTERAN ; Mme Muriel COLOMBO à Pr. Bruno CHENUUEL ;

Excusé(e)s : Mme la Directrice Catherine MULLER, ou son représentant M. Pascal GOUILLY

Absents : Pr. Laure JOLY ; Dr. Pierre VARIS ; M. le Doyen Jean-Marc MARTRETTE ; Pr. Éric MORTIER ; Dr. Badreddine KRIEM ; Mme Solène EKAME ; M. Mehdi MESBAH, Mme Elina LUCA—MINICHELLO ; M. Guillaume MOULET ; Mme Nina BOUCHE ; M. Charles-Alexandre HENNEQUIN ; Mme Margaux FAIVRE ; M. Maxime DOUINE ; Mme Marie STERCKEMAN ; M. Théo GRANDJEAN ; Mme Clara GEORGE ; M. Mohamed Amine MINANI TUYAGA ; Mme Clara PERRIN ; M. Titouan LAMBLIN ; Mme Margot LAPORTE ; M. Denis HEFTRE ; Pr. Mathias POUSSEL ; Mme Marjan NADJAFIZADEH ; Mme Gina GRATIER DE SAINT LOUIS ; Madame Brigitte FAVRE.

A 15h35 à l'ouverture de la séance, le quorum n'est pas atteint (1^{ère} convocation : 13 personnes présentes sur 32 membres).

Le quorum est atteint à 16h00 lors de la deuxième convocation du Conseil de Collegium Santé.

Nombre de membres ayant droit de vote	32
Quorum requis	16
Personnes présentes	15
Membres présents ayant droit de vote	13
Nombre de procuration(s)	06
Nombre de votants	19
Nombre d'invité(s)	02

Extrait :

III- PEDAGOGIE

Information

3.1 Modalités d'admission pour la rentrée 2022 (pour un passage en Conseil de la Formation le 23 novembre 2021)

3.2 MCC Parcours M2 MIPPE du Master STAPS IEAP -ajout - POUR REGULARISATION

Information

Mail de Séverine KLIPFEL le 08 novembre 2021, concernant le calendrier des prochains Conseils de Formation du 1^{er} semestre 2022 et Points d'attention :

En raison des futures élections pour le renouvellement et l'installation des conseils centraux de l'UL, aucun point concernant la "formation" ne sera voté entre fin mars et fin juin 2022. M. le Doyen Marc BRAUN précise l'exception des questions concernant les « projets étudiants » qui seront examinés si nécessaire.

3.1 Modalités d'admission pour la rentrée 2022

Le fichier et le mail concernant les modalités d'admissions et candidatures à la rentrée 2022 a été envoyé à chaque composante à la mi-septembre pour un retour à la Cellule d'Appui le 27 octobre 2021. Ces modalités d'admissions doivent passer en Conseil de la Formation le 23 novembre 2021.

Le document mis à jour a été envoyé aux membres du Conseil du Collegium le 08 novembre 2021, pour avis.

Malgré les rappels effectués, il manque les informations concernant le Département de la PASS/LAS, aussi,

Les membres du Conseil du Collegium Santé reporte le vote des capacités d'accueil pour PASS/LAS

A noter que les **modalités d'admission 2022 de l'UFR STAPS NANCY et du Département STAPS Scifia METZ devront passer devant leurs Conseils d'UFR respectifs avant le CF du 23 novembre 2021 (vote sous réserve).**

Le document excel est présenté et commenté en séance par un représentant de chaque composante :

- Les capacités d'accueil et les critères d'entrées restent inchangés pour le DE d'AUDIOPROTHESE, ainsi que pour les Licences Pro et les Masters de Médecine, Maïeutique et Métiers de la Santé et de Pharmacie.
- Pour l'UFR STAPS NANCY : le Parcours Activités Aquatiques de la Licences Pro Animation, Gestion et Organisation des Activités Physiques et Sportives et le Parcours Projet & Territoire en sport, santé (Proj&Ter) du Master STAPS Ingénierie et Ergonomie de l'Activité Physique n'ouvriront pas à la rentrée 2022.
- **L1** - Un changement pour le Département STAPS METZ : une différenciation sera faite avec le nombre de réorientés interne à l'UL. La capacité totale d'accueil reste la même.
- Il y a une diminution de la capacité des nouveaux entrants pour l'UFR STAPS NANCY suite à la création du DEUST avec l'accueil de 20 néo-entrants ou en réorientation (en alternance).
- **L2** - Des critères d'admissions ont été précisés pour STAPS METZ et NANCY.
- **L3** - Lié au taux de réussite en L2 + redoublants puis + dossiers e-candidats/études en France/VAP pour STAPS NANCY et METZ.

A l'issue de cette présentation et des débats, le Pr B. CHENUÉL propose aux membres du Conseil de Collegium de se prononcer sur deux questions distinctes :

A la question qui approuve les Modalités d'admission pour la rentrée 2022 pour l'ensemble des composantes de santé sauf pour le Département PASS/LAS (reporté) ; le Département STAPS Scifa Metz et l'UFR STAPS NANCY (vote sous réserve) ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

19 Pour / 0 contre / 0 abstention / 0 NPPV (Ne prend pas part au vote)

ET

A la question qui approuve les Modalités d'admission pour la rentrée 2022 du Département STAPS de l'UFR Scifa METZ et de l'UFR STAPS NANCY sous réserve du passage dans leurs Conseils d'UFR respectifs qui se tiendront avant le Conseil de la Formation du 23 novembre 2021 ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

19 Pour / 0 contre / 0 abstention / 0 NPPV (Ne prend pas part au vote)

3.2 MCC Parcours M2 MIPPE du Master STAPS IEAP (point ajouté POUR REGULARISATION) VOTE

Suite à une demande de la Direction de la Formation adressée à l'UFR STAPS NANCY, les MCC du Parcours MIPPE Méthodologie et Ingénierie de la Préparation à la Performance et Expertise du Master 2 STAPS IEAP Ingénierie et Ergonomie de l'Activité Physique ont été ajoutées à l'ordre du jour de ce conseil.

Comme il s'agit d'une création d'un deuxième parcours à niveau M2 au sein du Master mention STAPS IEAP qui a déjà été approuvée en Conseil du Collegium Santé le 19 janvier 2021 et présentée en Conseil de la Formation le 26 janvier 2021, il n'est pas nécessaire de repasser les MCC en CF.

Le document a été envoyé aux membres du Conseil de Collegium le 08 novembre 2021 pour avis.

La version présentée en Conseil de Collegium est actualisée sur les conseils de Madame Séverine KLIPFEL (Direction de la Formation) par l'ajout de deux phrases sur la validation de l'année :

- L'année est validée par l'acquisition des deux semestres individuellement. Cette validation est basée sur les blocs de compétences et les compétences attestées de la fiche RNCP du Master mention STAPS IEAP
- Pour valider le semestre 9, il est nécessaire de valider à la fois le mémoire méthodologique et l'UE d'anglais. Un déficit à l'un des deux éléments entraînera une défaillance au semestre.
- Pour valider le semestre 10, il est nécessaire de valider le stage, indépendamment de la validation du mémoire et de sa soutenance.

A la question qui approuve les MCC du Parcours M2 MIPPE du Master STAPS IEAP 2021-2022 présentées en séance ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

19 Pour / 0 contre / 0 abstention / 0 NPPV (Ne prend pas part au vote)



Pr Bruno CHENUÉL
Directeur Adjoint,
Administrateur provisoire du Collegium Santé